



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0401 : CONVENTION DE MOBILIER URBAIN

Madame Elodie Péan NORQUET, 1^{ère} adjointe au Maire informe les membres du Conseil municipal que la collectivité a fait le choix de mettre fin à l'ensemble des conventions de mobiliers urbains conclues il y a plus de 10 ans avec les sociétés New Color, Médialine et Clear Chanel, dans le but de conclure une nouvelle convention avec un prestataire unique sur le territoire.

Plusieurs entreprises ont été rencontrées afin de leur faire part de nos différents besoins :

- huit mobiliers à Contres,
- un mobilier par commune déléguée
- un nouveau panneau lumineux pour Contres.

Suite aux diverses propositions reçues, la société Affi'sage a été retenue par la commission communication.

Elle propose 12 mobiliers, le panneau lumineux, la prise en charge de la maintenance pendant 5 ans, les impressions si besoin de visuels des événements communaux pendant 3 ans (délai d'impression de 7 jours).

Il prene en charge l'entretien des mobiliers avec un passage tous les 14 jours et un délai d'intervention en cas de sinistre de 4 heures.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
- Vu l'avis de la commission communication en date du 12 mars 2024,
- Vu l'avis de la majorité en date du 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Anne-Laure POUILLAIN, Estelle TRONSON, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magalie LEONARD) :

- de souscrire à une nouvelle convention de concession avec la société Affi-sage, fixant les modalités de gestion des mobiliers urbains, pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite

reconduction par période d'un an, telle qu'annexée à la présente délibération.

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

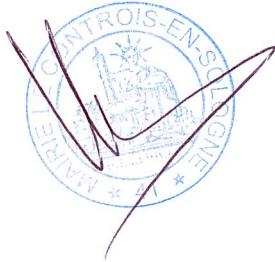
Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024

23 AVR. 2024



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0402 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances et marchés publics, informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créances éteintes.

Cette demande concerne des dettes de cantine et garderie d'un montant total de 191,40 €.

La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont l'ensemble des dettes a été totalement effacé.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes une dette totale de 191,40 € (Cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes)

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal à l'article 6542 « créances éteintes ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le **23 AVR. 2024**
Reçu en Préfecture, le **23 AVR. 2024**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0403 : SUBVENTION DETR – CREATION UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX A CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet sur la sécurisation et le traitement de l'eau potable à Contres. Ce projet est décomposé en trois phases :

Tranche 1 : Création d'un nouveau forage

Tranche 2 : Qualité des eaux brutes et des eaux distribuées : Création d'une unité de traitement

Tranche 3 : Ouvrage de stockage

La sécurisation passe également par la reconquête de la qualité de l'eau. Le nouveau forage sollicitera la nappe de la Craie du Séno-turonien, même nappe captée par le forage F2 et F3.

Des analyses d'eau sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), contrôles sanitaires, et par le délégataire VEOLIA, autocontrôles, afin de suivre la qualité des eaux brutes.

Ces contrôles ont mis en évidence, au cours des années, la présence de paramètres en concentration non négligeable : pesticides (Métolachlore-ESA, atrazine déséthyl désisopropyl) et nitrates.

Un traitement doit être mis en place pour la reconquête de la qualité de l'eau, ce qui correspond à la deuxième tranche de travaux.

La création d'une unité de traitement de l'eau potable est donc nécessaire et le coût du projet est estimé 1 250 000,00€ HT et il est sollicité une subvention au taux maximal au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2024 pour la création d'une unité de traitement des eaux potable sur la commune déléguée de Contres d'un montant estimé 1 250 000.00€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024

23 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0404 : TARIFS SALLE DES FETES DE FEINGS ET FOUGERES-SUR-BIEVRE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances et marchés publics rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 03 décembre 2022 fixant les tarifs des salles des fêtes pour chaque commune déléguée.

Il convient de compléter ces tarifs pour les salles des fêtes de Feings et Fougères sur Bièvre pour lesquelles aucun tarif de location en semaine n'avait été fixé.

Monsieur Eric MARTELLIERE propose les tarifs suivants :

Salle des Fêtes	Désignation	TARIFS JOURNALIERS	
		Été	Hiver
FEINGS	Habitants et associations de Le Controis en Sologne		
	Salle + cuisine	152 €	164 €
	Habitants et associations hors de Le Controis en Sologne		
	Salle + cuisine	197 €	213 €
FOUGERES SUR BIEVRE	Habitants et associations de Le Controis en Sologne		
	Les 2 salles + cuisine	114 €	120 €
	La petite salle + cuisine	75 €	81 €
	Habitants et associations hors de Le Controis en Sologne		
	Les 2 salles + cuisine	148 €	156 €
	La petite salle + cuisine	97 €	105 €

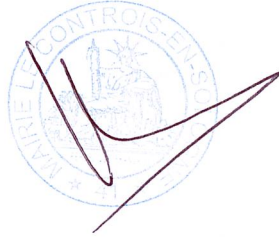
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

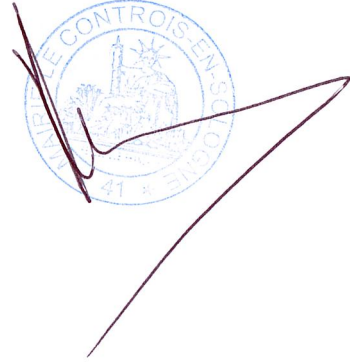
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024
23 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0405 : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

1- Rôle de la commission de DSP

La commission a pour missions de :

- Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public) ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres ;
- Émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

2- Composition de la commission de délégation de service public (L 1411-5 du CGCT)

Siègent à la commission avec voix délibérative, pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- le président : l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (DSP) ou son représentant,

- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

3- Modalités d'élection des membres de la commission de DSP

Ses membres sont élus :

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D 1411-5 du CGCT)
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Cette commission de délégation de service public a un caractère permanent jusqu'à la fin du mandat des membres.

Monsieur le Maire propose la liste des candidats suivants :

Titulaires (5) :

Monsieur Eric MARTELLIERE
Monsieur Jean Yves DROUHIN
Monsieur Dany MOREAU
Monsieur Joël POITEVIN
Monsieur Michel QUENIOUX

Suppléants (5) :

Monsieur Patrice RUDAULT
Madame Delphine BARDOUX
Madame Karine MICHOT
Monsieur Christophe BESNE
Monsieur Hervé BARON

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection par vote à main levée.

- Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
- Vu l'article L.1411-5 du CGCT ;
- Entendu, les explications sur la création de la commission de délégation de service public (DSP) le 18 avril 2024 par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe de constituer une commission de délégation de service public,
- décide que l'élection des membres se fera par un vote à main levée,
- désigne pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Titulaires (5) :

Monsieur Eric MARTELLIERE
Monsieur Jean Yves DROUHIN
Monsieur Dany MOREAU
Monsieur Joël POITEVIN
Monsieur Michel QUENIOUX

Suppléants (5) :

Monsieur Patrice RUDAULT
Madame Delphine BARDOUX
Madame Karine MICHOT
Monsieur Christophe BESNE
Monsieur Hervé BARON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0406 : PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (PDESI) DE RANDONNEES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie, informe les membres du Conseil municipal que la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires souhaite inscrire au PDESI, sur proposition du Comité régional d'équitation Centre Val de Loire, la route européenne équestre d'Artagnan dont l'axe Chambord – Amboise traverse les communes déléguées d'Ouchamps et Fougères-sur-Bièvre. Cette route, certifiée « itinéraire culturel européen », reliera à terme les villes de Lupiac (département du Gers) et Maastricht (Pays-Bas) et sillonnera l'Europe sur près de 4 000 kilomètres sur les traces du célèbre mousquetaire.

Afin de poursuivre la démarche d'inscription de cet itinéraire au plan départemental, il est proposé d'étendre le champ d'application de la convention avec le Département établie le 15 mars 2021 par voie d'avenant numéro 2 joint à la présente délibération.

Vu les articles L. 3111-1 à 311-6 du Code du sport ;

Considérant la proposition du Conseil départemental de Loir-et-Cher d'inscrire au PDESI l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération ;

Vu la proposition d'avenant numéro 2 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Donner son accord pour l'inscription au PDESI de l'itinéraire figurant au plan annexé au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal ;
- Donner son accord pour l'inscription au PDESI des voies dont la Commune est propriétaire figurant au plan annexé ;
- Donner son accord sur l'avenant numéro 2 de la convention en date du 15 mars 2021 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024
23 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0407 : VENTE DU BIEN SIS 3 RUE FRANCIS GAUTHIER A THENAY

Monsieur CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et bâtiment informe les membres du Conseil Municipal que la société civile immobilière LE CLOS LUCIE, représentée par Monsieur Eric OLIVIER, Madame Sandrine LEROY – OLIVIER, et Messieurs Paul OLIVIER, Colin OLIVIER et Antoine OLIVIER, serait prête à acquérir le bien situé 3 rue Francis Gauthier, dit espace robin, sur la commune déléguée de Thenay, au prix de 88 000 € hors frais d'acquisition. Le bien est caractérisé par les parcelles préfixe 257 section AW numéros 144, 145, 146p, 147 et 148, pour une superficie totale d'environ 2 950 mètres carrés, à actualiser après division foncière.

Le bien se compose des parties suivantes :

- Parcelle AW numéro 146 : il s'agit de la 2ème partie Est de la cour interne depuis son entrée depuis la rue, avec 2 bâtiments se faisant face, l'un sur le côté Nord et l'autre sur le côté Sud de la cour.

Les bâtiments sont anciens et à rénover mais ils offrent de belles capacités de transformation. Les murs sont en meulière avec pierres de taille autour des ouvertures.

Le bâtiment au Nord, en L avec partie en équerre vers le Nord-Est est composé de toiture en anciennes tuiles de pays sur le pan Sud et en ardoises fibrociment sur le pan Nord, un rez-de-chaussée et une toiture avec 3 fenêtres meunières de grenier.

Le bâtiment au Sud est composé d'un pan Nord en ardoises et d'un pan sud en tuiles de pays. Il comprend un rez-de-chaussée, un étage droit au vu des fenêtres de façade, un grenier au-dessus au vu de la haute toiture mais sans ouverture.

La cour est en terre et enherbée entre les 2 bâtiments avec petit muret au fond ; puis à l'Est de la parcelle en nature de terrain nu enherbé. Le terrain est enherbé ou boisé et borde le lit du petit ruisseau de Beugnon.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien puisqu'elle n'en a plus l'utilité ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2024-41059-10750, en date du 29 février 2024 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Anne-Laure POULLAIN, Estelle TRONSON, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magalie LEONARD). **Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote :**

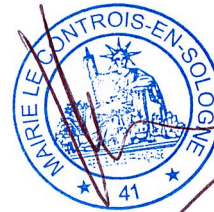
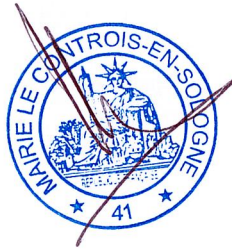
- De vendre la parcelle ci-dessus au prix de 88 000,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le **23 AVR. 2024**
Reçu en Préfecture, le **23 AVR. 2024**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0408 : VENTE DU BIEN SIS 15 RUE DE LA FONDERIE (REZ-DE-CHAUSSEE) A CONTRES

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que Monsieur Fabien DELORME et Madame Jade SIBIRIL seraient prêts à acquérir le bien situé 15 rue de la Fonderie, partie correspondant au rez-de-chaussée du bâtiment, sur la commune déléguée de Contres, au prix de 150 000 € hors frais d'acquisition.

Le bien correspond à l'ancienne trésorerie de Contres. Il est caractérisé par les parcelles préfixe 000 section AX numéros 78 et 79, pour une superficie totale de 123,5 mètres carrés. Il est défini par le volume 1 de l'état descriptif de division référencé R2017-017 en date du 5 février 2017 du cabinet de géomètres experts Géoplus – agence de Romorantin.

Le bâtiment comprend une entrée pour le public avec sas vitré sur rue qui ouvre sur un espace accueil avec comptoir, un grand plateau sur rue, un bureau sur la ruelle, une salle de coffre, des dégagements avec placard, une salle d'archives, un sanitaire PMR, un petit local ménage avec ballon d'eau chaude, une pièce de repos avec coin kitchenette. Les sols sont en dalles et les plafonds en dalles avec plafonniers. Chauffage par radiateurs électriques. Bon état d'usage.

- Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien depuis le déménagement du Centre des finances publiques ;
- Vu la délibération numéro 2022 – 0408 en date du 14 avril 2022 entérinant la désaffectation et le déclassement dudit bien ;
- Vu l'état descriptif de division référencé R2017-017 en date du 5 février 2017 du cabinet de géomètres experts Géoplus – agence de Romorantin ;
- Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2022-41059-75390, en date du 9 novembre 2022 ;
- Vu la lettre d'intention d'achat de l'acquéreur en date du 26 février 2024 ;

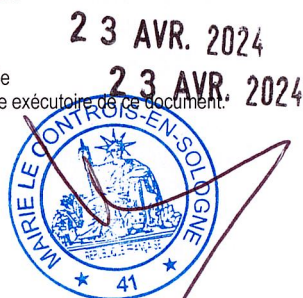
Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Anne-Laure POUILLAIN, Estelle TRONSON, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magalie LEONARD). **Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote :**

- De vendre le bien caractérisé ci-dessus au prix de 150 000,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0409 : CONVENTION DE SEQUESTRE DE LA VENTE DU BIEN SIS 30 RUE DES AULNES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du conseil municipal qu'en date du 29 juin 2023, le Conseil municipal a entériné la vente du 30 rue des Aulnes sur la commune déléguée de Contres au prix de 18 000 € hors frais d'acquisition au profit de Madame Brigitte Lucienne Suzanne FROEHLICHER, épouse BARAT.

Le 27 septembre 2023 a été constatée la vente à l'Office notarial de Maître Alexis NORQUET.

L'acte comprenait une clause de nantissement – convention de séquestre d'un montant de 5 000 € assujettie à l'installation des compteurs électrique et d'eau en limite de propriété dudit bien après division, eu égard le projet d'aménagement de voirie du carrefour, par la Commune.

Le compteur d'eau a été déplacé par la société Veolia – Compagnie des eaux et de l'ozone pour un prix de 1 004,02 € TTC comme l'indique la facture référencée 06.777.999.049996.67 24067 en date du 14 mars 2024.

Malgré une demande de déplacement de compteur électrique par la Commune le 9 août 2023, celui n'a pu être accompli avant le 27 mars 2024, date limite d'engagement de réalisation des travaux de la clause de séquestre. La date de demande est justifiée par le courrier d'Enedis référencé RAC-23-1W30FGWGJP en date du 5 mars 2024.

Nonobstant la demande effectuée en temps et en heure, l'acquéreur réclame la remise des fonds à son profit basée sur la non-exécution des travaux du déplacement du compteur électrique.

Monsieur Guillaume COLLIN, agissant en qualité de séquestre de l'Office notarial de Maître Alexis NORQUET dans le présent dossier, et Madame Elodie PEAN – NORQUET ne prennent pas part au vote.

Considérant le déplacement du compteur d'eau d'un montant de 1 004, 02 € TTC ;

Considérant le montant du séquestre d'un montant de 5 000 € ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Remettre partiellement les fonds séquestrés au profit de Madame Brigitte Lucienne Suzanne FROEHLICHER, épouse BARAT ;
- Etablir le montant du séquestre à hauteur de 3 995,98 €, par soustraction du coût du déplacement du compteur d'eau ;
- Ne pas réaliser les travaux d'installation ou de déplacement du compteur électrique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à la voirie à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024
23 AVR. 2024


**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation : 12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-04 10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, relatif aux emplois permanents
- Considérant que le contrat Parcours Emploi Compétences à la Médiathèque arrive à terme le 1er juillet 2024 et que les besoins du service justifient un poste à temps complet

Madame BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La modification du tableau des effectifs de la commune est approuvée avec la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 18 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE

